

FAMDT

Editorial du Rapport d'activité 2006 / projets 2007

D'un côté, les Centres régionaux de musiques et danses traditionnelles sont confrontés aux restructurations et aux repositionnements des agences de développement du spectacle vivant en région. Ces repositionnements induits par la décentralisation, se font dans une « mono-logique » qui choisit comme modèle d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics, « l'association institutionnelle » c'est-à-dire des formes d'organisation de statut privé, où celui qui finance est celui qui commande. Au risque d'assécher le dialogue sur les politiques culturelles entre les tutelles et les acteurs. Et au détriment du renforcement des acteurs associatifs, présents sur le terrain.

Or, la recherche de l'efficacité aurait dû prendre en compte le « fait associatif », un fait majeur dans le champ culturel, et en particulier dans le secteur des musiques et danses traditionnelles. Cela aurait conduit les tutelles à définir réellement des objectifs, à réserver les moyens pour y parvenir, à arrêter les modalités de l'évaluation de leurs politiques. Ces objectifs, ces moyens et les conditions de leur évaluation auraient évidemment dû être arrêtés en concertation avec les acteurs. Cette conception de la répartition des rôles aurait amélioré la capacité de pilotage stratégique des tutelles et en même temps, renforcé les acteurs sur le terrain en leur donnant plus de moyens pour l'action et plus de capacité à participer à la propre évaluation de leur travail.

Au lieu d'une décentralisation effective qui rapprocherait les tutelles des acteurs, nous assistons à une tentative de re-concentration en région des outils culturels. Nous sommes loin de l'inventivité de la « recherche-action » que décrit Michel de Lannoy¹ lorsqu'il évoque la création il y a 20 ans des CRMDT, c'est-à-dire des outils culturels partagés entre l'Etat, les Collectivités territoriales et les acteurs associatifs pour travailler sur un secteur culturel jusque là ignoré des politiques culturelles. Les CRMDT, associations régionales fédérant démocratiquement les acteurs du secteur, pouvaient se constituer en réseau national, participer et mettre en place des politiques nationales et régionales, dont les acteurs de terrain étaient parties prenantes dès leur conception.

De l'autre, les associations de terrain sont de plus en plus sollicitées pour participer à des concertations d'intérêt général. Citons dans une énumération indigeste, les COFAC régionales, les CPCA régionales, les Chambres Régionales de l'Economie Sociale, les C2RA (Centres Régionaux de Ressources et d'Animation), les Schémas départementaux d'enseignement artistique, les concertations territoriales musiques actuelles, préconisées par le CSMA sans oublier bien sûr les commissions thématiques nationales de la FAMDT ou son Conseil d'administration.

¹ Michel de Lannoy : ancien inspecteur à la DMDTS, chargé des musiques et danses traditionnelles

Mais les enjeux sont tout simplement la participation du monde associatif à la définition et à l'évaluation des règles, des dispositifs, des financements des politiques qui les concernent directement. C'est aussi la reconnaissance de l'utilité d'un secteur citoyen et non lucratif au côté du secteur public et des industries culturelles. Si ces enjeux peuvent paraître évidents, nous connaissons aussi très bien la distance où ils se trouvent par rapport au projet associatif de départ, qui mobilise les énergies, les compétences et le temps disponible.

Alors pour concilier les projets locaux et la participation aux débats d'intérêt général, il faut que le monde associatif s'organise, se fédère, sache se faire représenter, donne mandat et demande des comptes. Il lui faut aussi des moyens, humains, financiers.

C'est dans cette logique que la FAMDT a développé son projet sur :

- l'idée que la pratique artistique la plus largement diffusée fait partie des droits fondamentaux de l'homme et est tout bénéfique pour une société,
- la recherche permanente et actualisée de l'intérêt général de la filière. La FAMDT veille donc à réfléchir et à agir dans le cadre d'un projet qui n'oppose pas pratique en amateur et pratique professionnelle, ni association et entreprise.

La situation actuelle est donc préoccupante et nous voulons peser sur deux enjeux : l'abandon du fait associatif et la régionalisation de la musique ou de la culture.

Les Musiques et les Danses Traditionnelles sont un élément de la culture populaire vivante en France, comme ailleurs. Mais plus qu'ailleurs, elles ont été peu reconnues dans le financement public de la culture. Les citoyens se sont organisés dans de nombreuses associations, donnant aujourd'hui une vitalité et un foisonnement d'expériences mariant expérimentation artistique, culturelle, sociale, et citoyenne que nombre d'autres secteurs culturels nous envient. Or les outils culturels régionaux qui se mettent en place ne tiennent pratiquement pas compte du fait associatif et de la place des acteurs en leur sein.

Le concept de territoires imaginaires dans les Musiques et les Danses Traditionnelles est essentiel, de même que le fonctionnement en réseau qui permet une circulation aisée d'un territoire à l'autre, d'une identité à l'autre, et permet bien souvent d'éviter un repli frileux sur une « spécificité locale » que l'on pare de toutes les vertus et de tous les fantasmes. Or les limites administratives des régions et des outils qu'elles mettent en place, ne sont pas des frontières imaginaires.

Comment alors travailler sur des bassins culturels plus grands ou plus petits, ne correspondant pas aux limites administratives ? Comment partager aisément et de façon volontaire, des dispositifs inter-régionaux / nationaux / européens lorsque la tendance est à la régionalisation de la culture ?

Si le dossier chaud de l'année 2005 avait été celui de la lutte contre l'exclusion des musiques et danses traditionnelles du périmètre d'action du CNV (Centre national des Variétés), le dossier chaud de l'année 2006 aura été celui de l'avant-projet de loi sur la participation d'amateurs à des représentations du spectacle vivant. Ces deux dossiers ont montré l'intérêt, la nécessité, de travailler sur la place des associations dans les politiques culturelles (voir le chapitre COFAC) et sur celle de travailler étroitement en inter-fédérations, dans ce que l'on appelle les musiques actuelles (voir le chapitre du CSMA).

Pour autant, nous sommes aussi convaincus que les mots et les catégories esthétiques - musiques traditionnelles, musiques du monde, musiques actuelles, musiques classiques, institutions... - sont aussi des mots-valises dont l'apparente évidence cache les contours flous et des contenus variables. Mais que l'essentiel est de se rappeler que l'objectif d'une politique, d'une politique de la musique, d'une politique de la culture est justement de définir publiquement et collectivement un chemin entre des objectifs et des moyens et non de reconduire, par habitude, des moyens à certains et de les refuser à d'autres.

Nous souhaitons partager avec les adhérents de la FAMDT, et d'une façon plus large avec tous les acteurs du secteur, ces constats et ces analyses. Nous vous proposons de réfléchir collectivement sur la meilleure façon de peser dans cette véritable compétition qu'est la recherche de moyens pour les projets des musiques et danses traditionnelles.

Dix ans après les Assises européennes de Perpignan, qui ont posé les bases de ce réseau, nous vous proposons de nous réunir à nouveau **les 16, 17 et 18 novembre 2007** au Nouveau Pavillon (Bouguenais - Nantes Métropole, 44) pour des nouvelles **Assises des musiques et danses traditionnelles.**

Pour préparer ce rendez vous, nous avons prévu 3 étapes

- un questionnaire qui sera envoyé aux acteurs, pour connaître leurs réflexions
- des blogs/forums Internet dont une partie sur des thèmes qui sortiront de ces questionnaires, blogs modérés par des administrateurs de la FAMDT
- des débats thématiques publics lors des assises.

L'objectif est tout simplement de nous organiser et d'organiser nos outils pour les 20 ans à venir.

Olivier Durif
Président

Pierre-Olivier LAULANNE
Directeur